

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0637

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Lyon

Objet : Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu - Financement des études et travaux de réalisation de la coque destinée à accueillir la vélostation Vilette dans la gare de Lyon Part-Dieu - Approbation d'une convention de financement avec SNCF Gares & Connexions - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0637**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Lyon

Objet : Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu - Financement des études et travaux de réalisation de la coque destinée à accueillir la vélostation Vilette dans la gare de Lyon Part-Dieu - Approbation d'une convention de financement avec SNCF Gares & Connexions - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Avec plus de 300 000 voyageurs chaque jour, le PEM Lyon Part-Dieu est la 1^{ère} porte d'entrée de la Métropole de Lyon et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA). Situé au cœur de l'activité métropolitaine quotidienne, économique et touristique, il assure la convergence de tous les modes de transport.

Le PEM Lyon Part-Dieu fait l'objet d'un grand projet partenarial qui a été inscrit au contrat de plan État-Région 2015-2020 et dans la déclinaison métropolitaine du contrat de plan. Pour rappel, les objectifs généraux et le programme retenu visent à répondre aux enjeux suivants :

- le desserrement et la désaturation de la gare et du pôle d'échanges et l'augmentation de sa capacité,
- l'amélioration du service aux voyageurs,
- l'amélioration des conditions d'accès pour l'ensemble des modes de transport, notamment le vélo.

Par délibération du Conseil n° 2013-4068 du 26 septembre 2013, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention d'études avant-projet à passer avec l'État, la Région AuRA, la Ville de Lyon, Réseau ferré de France, SNCF Gares & Connexions et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Par délibération du Conseil n° 2016-1605 du 10 novembre 2016, la Métropole a également approuvé le lancement des études projet de la tranche 1 des travaux du PEM Lyon Part-Dieu et la convention de financement des études relatives à la phase "projet" de la 1^{ère} tranche de travaux à passer avec l'État, la Région AuRA, la Société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions.

Ces études sont maintenant achevées et les travaux de la tranche 1 du PEM sont désormais engagés sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions. Afin de faciliter l'intermodalité vélos/transports en commun, les travaux de la tranche 1 portent, notamment, sur la création d'une vélostation sécurisée dans la galerie du clos-couvert de la gare de Lyon Part-Dieu et l'implantation d'arceaux dans la cour extérieure située côté rue de la Vilette.

II - Aménagement d'une vélostation sécurisée et implantation d'arceaux extérieurs

À ce jour, en dehors des arceaux vélos situés sur l'espace public (400 places), la gare de la Part-Dieu ne dispose pas d'offre de stationnement sécurisé vélos pour les usagers du train ou des transports collectifs urbains. Le réaménagement de la galerie Vilette Sud prévoit donc :

- la création d'environ 250 places de stationnement vélos sécurisées dans la future vélo-station avec un espace aménagé pour accueillir aussi les vélos cargos,

- l'implantation d'arceaux vélos dans la cour de la galerie à hauteur de 300 places.

Le comité stratégique du PEM Lyon Part-Dieu du 19 novembre 2019 a validé les principes suivants :

- SNCF Gares & Connexions réalise les travaux de construction de la coque de la vélostation puis la met à disposition de la Métropole *via* une convention d'occupation temporaire soumise au versement d'une redevance d'un montant de 30 000 € par an,
- la Métropole réalise les aménagements intérieurs et assure la gestion et l'exploitation de la vélostation,
- la Métropole participe au financement des travaux de réaménagement du PEM en fléchant sur la vélostation une contribution financière à hauteur de 700 000 €.

La livraison de la coque est prévue pour décembre 2021 et l'ouverture de la vélostation pour mars 2022. La Métropole désignera un opérateur pour assurer l'exploitation et la gestion de la vélostation. La tarification qui y sera appliquée fera l'objet d'une délibération ultérieure.

III - Participation financière de la Métropole au projet Gare Part-Dieu - Tranche 1

La participation financière de la Métropole, à hauteur de 700 000 €, est destinée au financement des études et des travaux de construction de la coque destinée à accueillir la vélostation et l'implantation d'arceaux vélos extérieurs dans la cour de la galerie Vilette Sud, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions.

Cette participation financière est contractualisée au travers d'une convention de financement entre SNCF Gares & Connexions et la Métropole qui prévoit, notamment, les modalités de versement de cette participation.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la convention à passer avec SNCF Gares & Connexions prévoyant le versement par la Métropole d'un montant de 700 000 € destinée au financement des études et des travaux de construction de la coque destinée à accueillir la vélostation et l'implantation d'arceaux vélos extérieurs dans la cour de la galerie Vilette Sud.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme s'élève à 700 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal en investissement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le versement d'une participation financière d'un montant de 700 000 € au profit de SNCF Gares & Connexions pour le financement des études et des travaux de réalisation de la coque destinée à accueillir une vélostation sécurisée dans la gare de Lyon Part-Dieu et l'implantation d'arceaux vélos extérieurs dans la cour de la galerie Vilette Sud,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et SNCF Gares & Connexions, définissant, notamment, les modalités de versement de cette participation financière.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2022 - chapitre 23 - opération n° 0P08O9375.

4° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale n° P08 - Transports urbains pour un montant de 700 000 € en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 350 000 € TTC en dépenses, en 2021,
- 350 000 € TTC en dépenses, en 2022,

sur l'opération n° 0P08O9375.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264704-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
